

Le ministre pourrait-il nous dire brièvement quel est l'objet de cette disposition? Sera-t-elle envisagée en fonction des termes très généraux de cet amendement qui accorde au gouverneur en conseil beaucoup de latitude dans l'établissement des conditions?

L'hon. M. Nowlan: Je ne puis, bien entendu, dire au nom du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ce qu'il ferait dans un cas déterminé. Chaque demande dépendrait des circonstances, comme le sait le député. Tout ce que je puis dire, c'est que les sociétés qui ont comparu devant le comité du Sénat et ont présenté leurs arguments étaient satisfaites de cet amendement qui a été présenté de concert avec les sociétés, le Sénat et le ministère de la Justice.

Je suis sûr que, dans chaque cas particulier, les circonstances seront prises en considération. Quatre sociétés seulement, pour autant que nous le sachions, pourraient être touchées, et leurs intérêts seront sauvegardés.

M. Argue: Le ministre voudrait-il en donner les noms? S'il préférerait ne pas le faire...

L'hon. M. Nowlan: Je n'y vois aucune objection. Je crois qu'il y en a une à Toronto, une autre à Montréal et, peut-être une à Windsor. Franchement, j'ai oublié où se trouvent les deux autres.

(La motion est adoptée. Les amendements, lus pour la 2^e fois, sont adoptés.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Avant que la séance soit suspendue, j'aimerais, en tant que leader de la Chambre, dire quelques mots de remerciement aux deux partis de l'opposition et en particulier au député de Laurier (M. Chevrier) et au député d'Assiniboïa (M. Argue) pour la collaboration qu'ils nous ont fournie durant toute la session.

Nous pensons parfois, j'imagine, que de nombreuses paroles dures s'échangent à la Chambre, mots brutaux et que nous regrettons peut-être. Je parle maintenant des députés siégeant des deux côtés, non seulement de ceux qui soutiennent le gouvernement. Les députés trouveront peut-être réconfortant et encourageant d'apprendre qu'un représentant d'un autre pays du Commonwealth me disait, il y a quelques semaines, qu'il croyait que la Chambre des communes du Canada était l'assemblée démocratique la plus polie du monde. Il a ajouté que les débats y étaient plus courtois, et se déroulaient dans une atmosphère beaucoup plus cordiale que dans tout autre parlement démocratique. Peut-être avait-il raison, peut-être pas, mais j'ai bien confiance en son jugement.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, il est bien vrai que durant toute la session, il a régné ici un très bel esprit. Quand nous retournerons chacun chez nous, dans les diverses régions du Canada, que ce soit ce soir, demain ou la semaine prochaine, nous aurons, je crois, le sentiment d'avoir noué bien des liens d'amitié au cours de la session, et d'avoir renouvelé d'anciennes amitiés. Voilà dans quel esprit un pays démocratique se gouverne le mieux. Pour ma part, je veux remercier les membres des deux partis d'opposition.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez donné la parole au leader de la Chambre il y a un instant, je me levais, moi aussi, dans un dessein analogue au sien, c'est-à-dire pour exprimer au leader de la Chambre nos remerciements pour la façon dont il a dirigé les travaux de la Chambre pendant la session. Je le remercie de sa collaboration et de sa compréhension car j'ai constaté en tout temps qu'il était disposé à coopérer avec le plus grand empressement. Il s'est acquitté de la tâche que le gouvernement lui a confiée avec une compétence et une efficacité que nous savons apprécier de ce côté-ci de la Chambre.

Je ne voudrais pas que la session fût prorogée avant que j'aie pu, au nom de l'opposition officielle, vous exprimer notre gratitude, monsieur l'Orateur, pour la façon dont vous avez présidé à nos délibérations. J'ai eu l'occasion de vous le dire déjà au cours de la session et je suis très heureux de répéter maintenant que vous vous êtes acquitté de vos fonctions d'Orateur de la Chambre avec justice et impartialité. Ceux qui siègent de ce côté-ci l'apprécient hautement.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas dire un mot à l'égard du vice-président de la Chambre (M. Sévigny) qui ne nous a causé aucune surprise en remplaçant ses fonctions de vice-président non seulement avec compétence, mais aussi avec une grande courtoisie, suivant ainsi l'exemple que lui a donné son distingué père. Il me fait plaisir de lui exprimer nos remerciements.

Je profite aussi de l'occasion pour offrir nos sincères remerciements au leader de la Chambre.

(Traduction)

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Il conviendrait, semble-t-il, que je demande maintenant mon admission dans cette nouvelle société d'admiration mutuelle. J'apprécie avec plaisir les observations qu'on a faites sur l'aimable collaboration du leader de la Chambre dans l'organisation des travaux au